

# SÉANCE DU 28 AOÛT 2020

L'an deux mil vingt le 28 août, le Conseil Municipal de Pouillé dûment convoqué s'est réuni à 20H30 en session ordinaire sous la présidence de M. MAZOUÉ Dominique, Maire.

Date de convocation : 18 août 2020

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents** : MAZOUÉ Dominique - MARTIN Xavier - CRAIPEAU Pascal - BARCQ Martial - BRELET Alain - BRÉCHOIRE Dominique - CHAUVET Joan - LAFAYE Julie - REMIGEREAU Rose-Marie - BONDET DE LA BERNARDIE Marie-Astrid - DUMARCHÉ Daniel - RIVET Eric - BOUHIER Valentin - DRAPEAU Alain

**Excusés** : POTHIER Valérie

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Mr Eric RIVET.

---

## 1/ NOMINATION DE MME VIRGINIE BERNARD EN TANT QUE RÉGISSEUR TITULAIRE

Monsieur le Maire informe de la mise en disponibilité de Mme Delphine BORDEL, il est nécessaire de nommer un autre régisseur titulaire pour la régie «produits divers» (**garderie, photocopies, concessions cimetièrre, location de salle, etc...**).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose au Trésor Public la nomination de Mme Virginie BERNARD. Monsieur VIGUIER, le responsable du trésor public ayant aussi donné son accord.

## 2/ COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (complète D2020-10)

Monsieur le Maire informe que des **suppléants** doivent être nommés au sein de la commission d'ouverture des plis en matière de DSP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme les personnes suivantes :

- Titulaires : Dominique MAZOUÉ, Martial BARCQ, Alain BRELET, Xavier MARTIN
- Suppléants : CHAUVET Joan, REMIGEREAU Rose-Marie, RIVET Eric

## 3/ REPRÉSENTANT DE L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE VENDEE (SPL)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la nécessité de nommer un représentant au sein de la SPL dont la commune adhère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **nomme MAZOUÉ Dominique** pour représenter la commune au sein des assemblées de la SPL.

#### **4/ DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT**

Monsieur le Maire présente la désignation des membres à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Considérant qu'une commission locale des charges transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Considérant que le conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et suppléant à la CLECT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de nommer

Mr MAZOUÉ Dominique membre titulaire ;

Mr MARTIN Xavier membre suppléant.

#### **5/ DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA CIID**

La loi de finances rectificative de 2010 a rendu obligatoire la création des commissions intercommunales des impôts directs afin qu'elles puissent exercer leurs compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de nommer

Mr MAZOUÉ Dominique membre titulaire, né le 10/02/1969 aux Sables d'Olonne, domicilié au 13 route de Saint Valérien 85570 POUILLÉ. Propriétaire assujetti à la taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâti.

Mr RIVET Eric membre suppléant, né le 02/08/1957 à Argenteuil, domicilié au 6 Impasse du Puits Court 85570 POUILLÉ. Locataire assujetti à la taxe d'habitation.

#### **6/ CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES MARTINIÈRES**

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises sollicitées dans le cadre de l'agrandissement de la salle des Martinières.

La mission confiée est une mission de contrôle Santé, Prévention et Sécurité (SPS) et une mission Contrôle Technique de Prévention (CTP).

Lors du conseil municipal seul le Bureau Veritas et l'Apave avaient fourni leur proposition.

Le conseil municipal avait choisi le Bureau Veritas pour un montant de 4800€. L'entreprise SOCOTEC ayant fait une proposition plus intéressante pour un montant de 3472,50€,

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SOCOTEC au lieu du Bureau Veritas pour les mêmes missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SOCOTEC pour un montant de :

- 1650.00 € HT pour la mission de CTP
- 1822.50 € HT pour la mission de contrôle SPS.

**7/ PROJET DE CONVENTION DU SYDEV SUR L'EFFACEMENT DE RÉSEAUX ROUTE DE NALLIERS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de convention du SyDEV pour les travaux d'effacement de réseaux sur la Route de Nalliers, ne sont pas chiffrés et par conséquent, ne peuvent être présentés à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, décide donc de reporter le projet de convention à la prochaine séance du conseil municipal.

**8/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE : AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter l'état pour une subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagements de sécurité aux entrées de bourg.

Plan de financement prévisionnel :

PROJET	55 570,00 € HT
AMENDES DE POLICE	20 000,00 € HT
DSIL	16 671,00 € HT
CVT 2021-2026	7 785,00 € HT
AUTOFINANCEMENT	11 114,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider la demande de subvention amende de police pour l'aménagement de sécurité de la D 104 route de Mouzeuil.

**9/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2020 : AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter l'état suite aux crédits accordés, au titre de la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Le pré-dossier doit être envoyé avant le 01/09/2020.

Plan de financement prévisionnel :

PROJET	55 570,00 € HT
DSIL	16 671,00€ HT
AMENDES DE POLICE	20 000,00 € HT
CVT 2021-2026	7 785,00 € HT
AUTOFINANCEMENT	11 114,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider la demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'aménagement de sécurité de la D 104 route de Mouzeuil.

**10/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CVT 2021-2026 : AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTE DE MOUZEUIL ET ROUTE DE NALLIERS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter le Département de la Vendée au titre du Contrat Vendée Territoires 2021-2026 pour les aménagements de sécurité aux entrées de bourg, Routes de Mouzeuil et de Nalliers.

Plan de financement prévisionnel :

PROJET	55 570,00 € HT
CVT 2021-2026	7 785,00€ HT
AMENDES DE POLICE	20 000,00 € HT
DSIL	16 671,00 € HT
AUTOFINANCEMENT	11 114,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider la demande de subvention Contrat Vendée Territoire pour l'aménagement de sécurité de la D 104 route de Mouzeuil.

**11/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CVT 2017-2020 : AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES MARTINIÈRES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer le dossier sur la plateforme e-Contrat Territoires suite au projet de l'agrandissement de la salle des Martinières, avant octobre 2020.

Le CVT 2017-2020 nous accorde une subvention de 26 669,04 € dans le cadre de ces travaux.

Plan de financement prévisionnel :

projet	144 268,00 €
honoraires architecte	12 189,97 €
bureau de contrôle	3 472,50 €
TOTAL	159 922,47 €
DETR	20 000,00 €
CVT	26 669,04 €
Fond régional 20%	31 984,50 €
autofinancement	81 268,93 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider la demande de subvention au titre du Contrat Vendée Territoire pour l'agrandissement de la salle des Martinières.

**12/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CVT 2021-2026 : BÂTIMENT 51 ROUTE DE FONTENAY**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter le Département de la Vendée au titre du Contrat Vendée Territoires 2021-2026 pour les travaux à réaliser sur le bâtiment des futurs services publics au 51 Route de Fontenay.

Plan de financement prévisionnel :

Achat du bâtiment	220 000,00 €
Travaux	102 249,26 €
TOTAL	322 249,26 €
DETR	96 674,78 €
REGION (FRDC)	50 000,00 €
Fonds leader	30 000,00 €
CVT 2021-2026	81 124,62 €
AUTOFINANCEMENT	64 449,86 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider la demande de subvention au titre du Contrat Vendée Territoire 2021-2026 pour les travaux à réaliser sur le bâtiment des futurs services publics au 51 Route de Fontenay.

**13/ DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET COMMUNAL 2020**

Etant donné que la proposition financière du SYDEV n'a pu être débattue lors de la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la décision modificative est reportée à la prochaine séance.

**14/ ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la somme qu'il propose d'admettre en non-valeur suite à la relance du Trésor Public.

Il s'agit d'une somme de 20 €, représentant un impayé de cantine de Février 2010 de Mme DAVISSEAU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur cette somme de 20€.

**15/ VALIDATION DU DEVIS DE LA CROIX DU CLOCHER DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LES METIERS DU BOIS pour la croix du clocher de l'église, neuve, avec étanchéité par la coupole.

Le montant du devis est de **5830.02 € HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise LES METIERS DU BOIS d'un montant de 5830.02 € HT pour la croix du clocher de l'église.

Cette dépense sera inscrite au BP 2021.

**16/ FONDS « PAYS DE LA LOIRE RELANCE INVESTISSEMENT COMMUNAL » :  
AGRANDISSEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire présente le fond régional à l'investissement communal. Le conseil régional souhaite renforcer le soutien aux communes en ayant voté un plan de relance de 50 000 000 €. Le dispositif nous permet de faire une demande de subvention à hauteur de 20% pour les communes de moins de 5000 habitants.

Plan de financement prévisionnel :

Projet	144 268,00 €
Honoraires architecte	12 189,97 €
Bureau de contrôle	3 472,50 €
TOTAL	159 922,47 €
DETR	20 000,00 €
CVT	26 669,04 €
<b>Fond régional 20%</b>	<b>31 984,50 €</b>
Autofinancement	81 268,93 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la demande de subvention, pour les travaux à réaliser en vue de l'agrandissement de la salle polyvalente, pour un montant de 31 984,50 € auprès de la région dans le cadre de la relance à l'investissement communal.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Participation publicitaire au calendrier des pompiers de L'Hermeault – Pouillé : le conseil municipal est d'accord pour un encart publicitaire en format **bandeau à hauteur de 270 €**.
- Avancée sur le projet du graffeur.  
Une réunion sur les projets est fixée le 11 septembre 2020 à 20h30 à la mairie.
- Planning des prochaines réunions de conseil 2020 :
  - Le 2 octobre
  - Le 6 novembre
  - Le 18 décembre

